

bien que des camps de personnes déplacées. Un grand nombre de proches parents de personnes habitant au Canada ont été admis et des mesures ont été prises pour hâter l'entrée d'un certain nombre d'autres.

Dans le domaine des relations industrielles, on a adopté des mesures législatives portant sur l'examen, la conciliation et le règlement des différends, dans les industries soumises à la compétence du Parlement. Nous espérons que ces mesures serviront de modèle à toutes celles qu'on pourrait adopter, par tout le Canada, relativement aux différends industriels. On a pourvu au versement de prestations plus généreuses sous l'empire de la loi sur l'assurance-chômage. La portée de la loi sur la coordination de la formation professionnelle a été élargie.

Pour ce qui est des affaires des anciens combattants et des personnes à leur charge, un comité spécial de la Chambre des communes a fait une étude approfondie des lois existantes et des sujets connexes. La Charte des anciens combattants a été modifiée à la lumière de l'expérience des trois dernières années. La pension des ex-militaires invalides a été relevée, de même que celle des ayants droit. On a accordé des allocations plus importantes aux ex-militaires mariés qui suivent des cours de formation. On a élargi la portée d'autres prestations versées aux anciens combattants.

Le bien-être des Indiens a fait l'objet d'une sérieuse étude de la part d'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Ce comité a poursuivi et terminé l'examen de la loi des Indiens commencée en 1946.

Quant au problème du logement, il y a lieu de noter que plus de maisons ont été construites en 1947 qu'en toute autre année jusque-là. La loi nationale sur le logement a reçu des modifications destinées à faciliter la solution du problème que constitue la pénurie de maisons de location. Les lois en nombre important fournies aux militaires et à leurs familles ajoutent sensiblement au total des logements disponibles.

Un progrès des plus significatifs dans la réalisation de la politique du Gouvernement, tendant à établir un minimum national de sécurité sociale et de bien-être humain, a été l'élaboration, au cours de la présente session, d'un programme de santé national. On a prévu des crédits généreux en vue de subventions annuelles qui seront versées aux provinces, pendant un certain nombre d'années, en vue d'aider à l'établissement de plans en matière de santé et au perfectionnement des services de santé existants aussi bien à la campagne qu'à la ville. Ces subventions auront pour effet immédiat et salutaire d'assurer l'augmentation si nécessaire des services d'hospitalisation par tout le pays. Elles aideront aussi à la prévention et au traitement des maladies. Ces subventions constituent d'ailleurs la condition première et essentielle de la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-santé.

Au nombre des mesures importantes adoptées au cours de la session, il y a les bills visant la loi de la marine marchande au Canada, la Commission des transports, la loi des élections fédérales, la revision et la simplification de la loi de l'impôt sur le revenu, le Code criminel et la réforme des prisons, l'établissement d'un régime de pension perfectionné à l'égard de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, et la création d'une Commission d'énergie dans les territoires du Nord-Ouest.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu à tous les services essentiels.

Il vous sera agréable qu'un excédent sans précédent des recettes sur les dépenses ait permis d'importantes réductions tant de la dette nationale que des impôts. La taxe de vente sur presque toutes les catégories de produits alimentaires a été supprimée. Les personnes de plus de 65 ans jouissent d'une nouvelle exonération au chapitre de l'impôt sur le revenu. Les successions dont le montant va jusqu'à \$50,000 ont été affranchies des droits successoraux fédéraux. Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Le 1er juillet, le ministère des Postes inaugurera, au tarif ordinaire de première classe, un service de courrier aérien qui, pour ce qui est de la livraison des lettres, réduira à moins de vingt-quatre heures, dans les conditions normales, la distance qui sépare une extrémité du Canada de l'autre.

Ainsi que vous le savez, les inondations récentes survenues dans la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique, constituent un désastre d'envergure nationale. Pour faire face à la situation effroyable ainsi créée, le gouvernement fédéral et les autorités provinciales et locales ont fait preuve de la plus étroite collaboration. Je tiens à dire combien j'apprécie les prompts et efficaces mesures prises par l'armée, les autorités civiles et les citoyens de la province en face de cette situation critique. Je tiens également à vous remercier des dispositions financières que vous avez adoptées pour aider à l'œuvre de secours et de rétablissement ainsi qu'aux travaux pratiques de réparation des digues.

L'approbation que les deux Chambres du Parlement ont accordée au plan d'aménagement de la capitale nationale et les dispositions que vous avez prises en vue des améliorations requises aideront à assurer la continuité de l'aménagement de la capitale nationale en conformité d'un projet qui tient compte de sa position actuelle et de ses besoins probables dans les années à venir.

En ce moment, aucune nation de l'univers n'est plus fortunée que la nôtre; en outre, le Canada n'a jamais joui d'un plus grand prestige aux yeux des autres pays. Puisse la Divine Providence continuer de bénir la nation et de guider toutes les délibérations du Parlement canadien.